

SG 29 Haussmann
Société de gestion de portefeuille

Rapport annuel des conditions d'exercice des Droits de Vote 2018

SG29 Haussmann a exercé les droits de vote pour ses OPC disposant d'un actif supérieur ou égal à 15 M€.

Dans le cadre de sa politique de vote et en sa qualité d'investisseur de long terme, SG 29 H est resté vigilant sur les critères suivants :

- Les mesures statutaires contraires à l'égalité des actionnaires,
- Les opérations financières avec effet dilutif,
- L'indépendance et le nombre de mandats des administrateurs,
- La cohérence entre la politique de rémunération et la performance de l'entreprise.

1. Compte rendu de l'exercice des droits de vote 2018

Le périmètre 2018 a couvert les émetteurs français de l'indice CAC 40 et les émetteurs français hors CAC 40 dont le capital est détenu à plus de 0.5 % par les OPC de la société de gestion disposant d'un actif supérieur ou égal à 15 M€.

Nous avons examiné les résolutions relatives à 53 Assemblées Générales.

Le taux de vote d'opposition sur l'ensemble des résolutions du périmètre exprimé est de 32.7% en 2018.

(*) A la date de l'AG, le vote n'a pu parfois être exercé soit en raison d'absence de positions soit en raison de contraintes liées au circuit ou au calendrier de diffusion et de centralisation.

➤ **Statistiques de votes en 2018**

Résolutions ayant donné lieu à un vote

	Nombre total de résolutions examinées	dont vote « CONTRE »	dont Vote « ABSTENTION »
France	1134	362	9

Répartition des votes négatifs

	Nombre de résolutions	en % sur l'ensemble des votes négatifs
Divers	147	39.6%
Programme d'émission et de rachats de titres de capital	132	35.6%
Nomination & révocation des organes sociaux	36	9.7%
Approbation des comptes et affectation du résultat	25	6.7%
Conventions réglementées	19	5.1%
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	7	1.9%
Décisions entraînant une modification des statuts	5	1.3%

Les principaux thèmes des votes d'opposition concernent :

Divers

Dans cette catégorie, les résolutions concernées portaient principalement sur la rémunération des mandataires sociaux.

Programmes d'émission et de rachats de titres de capital

Il s'agit principalement des opérations financières présentant un caractère dilutif excessif, dont les augmentations de capital sans Droit Préférentiel de Souscription (DPS) d'un montant jugé trop élevé par rapport au capital existant

Nomination et révocation des organes sociaux

Il s'agit principalement de résolutions relatives à des Conseils affichant un niveau d'indépendance insuffisant, ou des nominations ou renouvellements d'administrateurs cumulant un nombre de mandats jugé trop élevé.

En outre le défaut ou l'insuffisance d'information sur un candidat a pu nous conduire à voter contre la proposition de nomination ou de renouvellement.

2. Cas particuliers

✓ **Cas de conflit d'intérêt**

SG29 Haussmann n'a pas rencontré de conflit d'intérêt au cours de l'exercice 2018.

✓ **Cas de conflit avec les principes de gouvernance**

SG29 Haussmann a pu dévier de sa politique de vote lorsque les informations transmises par l'émetteur traduisaient une évolution vers une meilleure gouvernance ou lorsque des précisions ont été apportées après le dépôt des résolutions au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Conformément aux dispositions de l'article 321-134 et suivants du Règlement Générale de l'Autorité des Marchés Financiers, SG29 Haussmann met à disposition de tout porteur(*), de parts ou d'actions d'OPC du périmètre, qui en fait la demande, l'information relative à l'exercice des droits de vote

(*) Le porteur devra justifier de sa qualité de détenteur de parts ou d'actions d'OPC de SG29 Haussmann.